

DEPARTEMENT  
de la  
CHARENTE - MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 MARS 1969

10 MAI 1959  
N° COURRIER

69035

OBJET :

SEMARROY

Attribution de terrains  
dans les différentes  
zones.

Le sept mars mil neuf cent soixante neuf, à 21 heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 3 mars 1969.

ETAIENT PRESENTS : M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, POUGET, GACHET, BROTRÉAU, Mme BIDEAU, MM. REIX, DOMECCQ, TETARD, CAMBLONG, NARTEAU.

REPRESENTES : M. de LIPKOWSKI par M. MATRAS  
M. VULTAGGIO par M. BOUCHET  
M. BISCAYE par Melle FOUCHE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice il a été, conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code de l'Urbanisme et de l'Habitation, article 78-1 (modifié par le décret du 19 Mai 1959) et l'article 375 du Code Municipal,

Vu les statuts de la S.E.M.A.R.ROY.

Vu le décret du 1er juin 1960, approuvant les cahiers des chartes types d'aménagement urbain,

Vu les conventions de concession :

- de la zone d'Habitation, en date du 15 Octobre 1965
- de la zone d'Activités Economiques Complémentaires en date du 28 Décembre 1965,
- de la Zone commerciale, en date du 5 décembre 1968

Vu les délibérations du Conseil Municipal d'approbation des concessions, à savoir :



- de la Zone d'habitation en date du 1er octobre 1965,
- de la Zone d'Activités Economiques Complémentaires en date du 1er octobre 1965,
- de la Zone commerciale en date du 13 septembre 1968,

DECIDE :

1°/ d'arrêter ainsi qu'il suit une nouvelle liste des bénéficiaires de terrains dans les différentes zones :

a) Zone d'Habitation -

Pour résidences individuelles :

- MM LACHOIX
- VICEROY
- BILHOU
- BOTTON
- CHAUVEAU
- SORLUT
- Sté DORDOGNAISE
- GRANJON
- SITAUD
- ESCLASSE
- TRANCHEVENT
- BROCHET
- THEOPHILE
- KLENCK
- MOUPE
- GOMIS
- DUPUY
- CHER
- COMBAS
- ARAGUAS
- ELIZONDO
- SCHLESSER
- GAGNERAUD
- M<sup>me</sup> SABATIER

b) Zone d'Activités Economiques Complémentaires -

- MM BORDET, dépôt de matériel
- Sté SOLVIDI, transport de carburants.
- VANNIERE )
- BUSUTIL ( garde-meubles.
- GIRARD, concessionnaire BERLIET
- GRAVIERE, dépôt de combustibles
- PIERDON, dépôt de matériel
- Ets VULTAGGIO, brasseries
- Sté EUROPEENNE DE BRASSERIES.

c) Zone commerciale -

MM. TANTIN, musée de la machine agricole  
DAURS, appareillage automobile.

2°/ de soumettre cette liste à l'approbation du Comité prévu au cahier des charges de concession (article 17) et au Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



VU

ROCHEFORT-s/MER, le \_\_\_\_\_  
Le Sous-Préfet.



23 MAI 1968